



PREFET DES VOSGES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE  
LA COHESION SOCIALE ET DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS  
Secrétariat Général

**Arrêté n° 2568-2017 du 28 DEC. 2017**

**Portant modification de la composition de la Commission de Réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion des Vosges**

Le préfet des Vosges,  
Chevalier de la légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le Décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.
- Vu le Décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu le Décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales
- Vu le Décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et au comité médical supérieur dans la fonction publique de l'Etat, dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière
- Vu le Décret du 19 février 2015 nommant Monsieur Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, Préfet des Vosges,
- Vu l'arrêté ministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- Vu la circulaire interministérielle du 13 mars 2006 relative à la protection sociale des fonctionnaires territoriaux nommes dans des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet contre les risques maladie et accidents de service,

- Vu la circulaire interministérielle du 30 juillet 2012 relative aux modalités de transfert des secrétariats des comités médicaux et des commissions de réforme vers les centres de gestion pour les collectivités affiliées,
- Vu l'arrêté n° 2013-1162 du 25 avril 2013 portant transfert du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme au centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-2302 du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant renouvellement des membres du comité médical départemental,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 563/2015 du 18 février 2015 portant constitution de la commission de réforme pour les collectivités territoriales affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 907 du 29 mars 2016 portant modification de la commission de réforme pour les collectivités territoriales affiliées et non affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2053 du 22 août 2016 portant modification de la commission de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale des collectivités territoriales affiliées et non affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-2131 du 23 août 2016 portant renouvellement des membres du comité médical départemental,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2017-1273 du 13 juin 2017 portant modification de l'arrêté n°2016-2131 du 23 août 2016 portant renouvellement des membres du comité médical départemental,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 1787-2017 du 25 juillet 2017 portant modification de la composition de la commission de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale des collectivités territoriales affiliées et non affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges,

*Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture,*

### **Arrête**

**Article 1 :** La Commission Départementale de Réforme des agents des collectivités territoriales affiliées et non affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges est composée comme suit :

#### **I - Présidence**

**Titulaire :**

Madame Elisabeth GRASSER  
Vice-présidente du Centre de Gestion des Vosges

**Suppléants :**

Monsieur Jacques BRUNET  
Maire délégué ONCOURT

Monsieur Michel BALLAND  
Président du Centre de Gestion des Vosges

Madame Yannick GRASSER-CHAMBRE  
Responsable du Pôle Santé Sécurité au Travail au  
Centre de Gestion des Vosges

## II – Composition du corps médical

### MEDECINS GENERALISTES

#### Titulaires :

Docteur BAROUKEL Jean  
Docteur DURUPT Francis  
Docteur FLEURY Mario  
Docteur MALONDRA Daniel

#### Suppléants :

Docteur ALEXANDRE Marie-Claude  
Docteur ANDRIEU Gwenaël  
Docteur BEGIN Jean-Pierre  
Docteur BLUCHE Frédéric  
Docteur DURAND-LUGGER Anne-Sophie  
Docteur EDGARD Patrick  
Docteur JEANPIERRE Alain  
Docteur SCHMIDT Hervé  
Docteur VALENTIN Yann

### MEDECINS SPECIALISTES :

#### *Médecins en cardiologie agréés titulaires :*

Docteur CHEVRIER Jacques  
Docteur LEMOINE Claude

#### *Médecin en gynécologie agréé titulaire :*

Docteur OREFICE Jacques

#### *Médecin en neurologie agréé titulaire :*

Docteur HUTTIN Bernard

#### *Médecin en ophtalmologie agréé titulaire :*

Docteur ABRY Florence

#### *Médecin en pneumologie agréé titulaire :*

Docteur MARANGONI Éric

#### *Médecins psychiatres agréés titulaires :*

Docteur MORDASINI Marylène  
Docteur SCHANG Alain

#### *Médecin en rhumatologie agréé titulaire :*

Docteur GRANDHAYE Philippe

Pour les autres spécialistes, il sera fait appel en tant que besoin à l'un des médecins spécialistes figurant sur la liste des médecins spécialistes agréés pour le contrôle médical des fonctionnaires.

### **III – Formation compétente à l'égard des agents des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges**

#### 1) Les représentants des collectivités

##### Titulaires :

Mme KLIPFEL Elisabeth, Maire de  
CHAMPDRAY

M. CROZAT René, Adjoint au Maire de  
DEYVILLERS

##### Suppléants :

Mme STAPPIGLIA Denise, Maire de  
SAULXURES SUR MOSELOTTE,  
Mme NOEL Sylvie, Adjointe au Maire de  
SAINT BENOIT LA CHIPOTTE

M. HARAUX Jean-Marie, Conseiller Municipal à  
DOMPIERRE  
M. BERNARD Daniel, Maire de FIGNEVELLE

#### 2) Les représentants du personnel

##### **CATEGORIE A**

##### Titulaires :

M. LEONET Frédéric (CFDT)

M.BEGEL Jean-Pierre (SNDGCT)

##### Suppléants :

M. MARTIN Vincent (CFDT)  
Mme LEVOLLANT Anne-Bénédictie (CFDT)

Mme MENGIN Julia (SNDGCT)  
M. JEANDEL Fabien (SNDGCT)

##### **CATEGORIE B**

##### Titulaires :

Mme KINZELIN Marie-Chantal (CFDT)

Mme DIDIERJEAN Dominique (FAFPT)

##### Suppléants :

M. DAGNET- GONANO Éric-Olivier (CFDT)  
Mme CRIER Martine (CFDT)

M. DELAURENT Alain (FAFPT)

##### **CATEGORIE C**

##### Titulaires :

M. VIRY Rémi (CFDT)

M.OUGER Emmanuel (FAFPT)

##### Suppléants :

M.DIEUDONNE John (CFDT)  
M. LUSIER Hervé (CFDT)

M. ZANCHETTITA Florent (FAFPT)

### **IV – Formation compétente à l'égard des agents du Conseil Départemental des Vosges**

#### 1) Les représentants de la collectivité

##### Titulaires :

M. FAIVRE Philippe, Conseiller Départemental,  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental,

##### Suppléants :

Mme GIMMILARO Martine, Conseillère  
Départementale, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil  
Départemental,

Mme BOULLIAT Martine, Conseillère  
Départementale,

Mme MATTIONI Caroline, Conseillère  
Départementale, 4<sup>ème</sup> Vice-présidente du Conseil  
Départemental

2) Les représentants du personnel

**CATEGORIE A**

Titulaires :

Mme BERTHELIER Nadine (CFDT)

M. ZAUG Dominique (SNT CFE-CGC)

Suppléants :

Mme DIMOFSKI Sonya (CFDT)

M. VAUTRIN Denis (CFDT)

M. GAUTON Francis (SNT CFE-CGC)

**CATEGORIE B**

Titulaires :

Mme VALENTIN Elsa (CGT CD88)

Mme PECHEUR Nadine (SNT CFE-CGC)

Suppléants :

Mme SALOMON Pascale (CGT CD88)

Mme SCHAL Raphaëlle (SNT CFE-CGC)

**CATEGORIE C**

Titulaires :

Mme MERBOUCHE Mauricette (CGT CD88)

Mme DUBOC Béatrice (SNT CFE-CGC)

Suppléants :

M. POIROT Lionel (CGT CD88)

Mme BIENVENU Dominique (CGT CD88)

M. RENAUT Francis (SNT CFE-CGC)

**V - Formation compétente à l'égard des agents du Conseil Régional du Grand Est**

3) Les représentants de la collectivité

Titulaires :

Mme ADAM Anne-Marie, Conseillère Régionale

Mme D'ALGUERRE Sylvie, Conseillère  
Régionale

Suppléants :

Mme COLIN Hélène, Conseillère Régionale  
Mme DEL GENINI Elisabeth, Conseillère  
Régionale

M. GROSSE-CRUCIANI Jordan,  
Conseiller Régional  
M. SÉJOURNÉ Yves, Conseiller Régional

4) Les représentants du personnel

**CATEGORIE A**

Titulaires :

M. DELANAUX Christophe (CFTC)

Suppléants :

M. REITZER Jean-François (CFTC)

M. RASCALON Pascal (CFTC)

Mme G'STYR Elisabeth (CFDT)

Mme REMY Cathie (CFDT)  
Mme BERNIN Véronique (CFDT)

## **CATEGORIE B**

### Titulaires :

M. GRANDGUILLAUME Arnaud (CFTC)

M. MULLER Franck (CFDT)

### Suppléants :

Mme ILLY Sophie (CFTC)  
Mme KLUGHERTZ-TAESCH Françoise (CFTC)

M. STEPIEN Didier (CFDT)  
Mme GROSS Catherine (CFDT)

## **CATEGORIE C**

### Titulaires :

M. DUVAL Jean-François (FO)

Mme SZULIGA- MAILLARD Josiane (CGT)

### Suppléants :

M. NOEL Francis (FO)

M. VILLENA Guillaume (CGT)

## **VI – Formation compétente à l'égard des agents de la Ville d'EPINAL**

### 1) Les représentants de la collectivité

#### Titulaires :

Mme DEAU Pascale, Adjointe au Maire  
de la ville d'EPINAL

M. VALENTIN Daniel, Adjoint au Maire  
de la ville d'EPINAL

#### Suppléants :

M. Jean-Claude MORETTON, Conseiller  
Municipal de la ville d'EPINAL

M. EYMANN Guy, Conseiller Municipal de la ville  
d'EPINAL

### 2) Les représentants du personnel

## **CATEGORIE A**

### Titulaires :

Mme GEORGEON Laurence (CFDT)

M. DEMANGE Philippe (CFDT)

### Suppléants :

M.MOISAN Patrice (CFDT)

Mme SADION Martine (CFDT)

## **CATEGORIE B**

### Titulaires :

M. LUTRAND Valentin (CFDT)

M. GUSTIN Emmanuel (FO)

### Suppléants :

M. ANDREUX Yves (CFDT)  
M. BATAILLE François (CFDT)

M. DIDIER Hervé (FO)  
Mme ANY Corine (FO)

## **CATEGORIE C**

### Titulaires :

M. LUSIER Jérôme (CFDT)

M. DIDELOT Lionel (FO)

### Suppléants :

M. BEAUDOIN Edouard (CFDT)

Mme RIBEIRO- NOVO Emilia (CFDT)

M. BERTRAND Christophe (FO)

M. ANY Alex (FO)

M. TIPHON Frédéric (FO)

## **VII – Formation compétente à l’égard des agents de la Ville de SAINT DIE DES VOSGES**

### 1) Les représentants des collectivités

#### Titulaires :

Mme LEGRAND Françoise, Adjointe au Maire  
de la ville de SAINT DIE DES VOSGES

Mme CHOBAUD Dominique, Adjointe au Maire  
de la ville de SAINT DIE DES VOSGES

#### Suppléants :

Mme KIENER Claude, Adjointe au Maire de la  
ville de SAINT DIE DES VOSGES

M. BLOSSE Nicolas, Adjoint de quartier de la ville  
de SAINT DIE DES VOSGES

### 2) Les représentants du personnel

## **CATEGORIE A**

### Titulaires :

M. CUNY Jean-Luc (CFDT)

M. GAEL Bertrand (CFDT)

### Suppléants :

Mme HOMEL Fabienne (CFDT)

M. SIMON Louis (CFDT)

## **CATEGORIE B**

### Titulaires :

Mme AUBRY Marie- Christine (CFDT)

Mme HELBLING Catherine (CFDT)

### Suppléants :

Mme KLUFTS Valérie (CFDT)

Mme PAVIN Delphine (CFDT)

## **CATEGORIE C**

### Titulaires :

Mme VOINSON Sophie (CFDT)

Mme GEORGES Sylvie (CFDT)

### Suppléants :

Mme FONTANA Mia (CFDT)

## **VIII – Formation compétente à l’égard des agents du SDIS88**

### 1) Formation compétente à l’égard des Personnels Administratifs et Techniques

#### 1.1 Les représentants de l’établissement

#### Titulaires :

M. SAUVAGE Guy, Conseiller Départemental

#### Suppléants :

Mme BEGEL Régine, Conseillère Départementale  
M. MARULIER Gérard, Maire d’HAROL

. PIERRE Alain, Maire d'UZEMAIN

Mme KLIPFEL Elisabeth, Maire de CHAMPDRAY  
Mme REGENT Mireille, Maire d'ATTIGNEVILLE

## 1.2 Les représentants du personnel

### **CATEGORIE A**

Titulaires :

M. GASPARIN Gilles

Suppléants :

M. POIROT Guillaume

### **CATEGORIE B**

Titulaires :

Mme LAURENT Alice

Mme JARDIN Valérie

Suppléants :

M. LAURENT Joël

Mme STURER Catherine

Mme LEONETTI Nathalie

Mme GALMICHE Armelle

### **CATEGORIE C**

Titulaires :

Mme KASZUBIAK Nathalie

M. VILLAUME Jérôme

Suppléants :

M. LE ROUX Jérôme

Mme VANIER Valérie

M.YGOUT Guillaume

M.LAPROVOTTE Didier

## 2) Formation compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Professionnels

### 2-1 Les représentants de l'établissement

Titulaires :

M. SAUVAGE Guy, Conseiller Départemental

M. PIERRE Alain, Maire d'UZEMAIN

Suppléants :

Mme BEGEL Régine, Conseillère Départementale

M. MARULIER Gérard, Maire de HAROL

Mme KLIPFEL Elisabeth, Maire de CHAMPDRAY

Mme REGENT Mireille, Maire d'ATTIGNEVILLE

### 2-2 Les représentants du personnel

#### **CATEGORIE A**

Titulaires :

M. THIOLIERE Frédéric, Commandant

M.PARAYRE Vincent, Commandant

Suppléants :

M. AGUIE Gille, Lieutenant-Colonel

M. DUPUIS Thibault, Commandant

M. CRUSSIÈRE Fabrice, Commandant

M. PAINE Thomas, Capitaine

#### **CATEGORIE B**

Titulaires :

M. ERTZBISCHOFF Yvan, Lieutenant hors classe

Suppléants :

M. HUMBLLOT Alex, Capitaine

M. DIDELOT Joël, Lieutenant hors classe

M. BLAVIER Michel, Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe

M. ETIENNE Samuel, Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe  
M. CLEMENT Frédéric, Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe

### **CATEGORIE C**

#### Titulaires :

M. THOMAS Sébastien, Caporal

M. BEHR Jérôme, Adjudant

#### Suppléants :

M. GRISE Laurent, Adjudant  
M. OHLER Emmanuel, Adjudant

M. DURAND Charles, Caporal  
M. POIFOULOT Jérôme, Adjudant

### 3) Formation compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Volontaires

#### 3-1 Les représentants du corps médical

##### Titulaires :

M. le Docteur BLIME Vincent, Médecin-Chef

##### Suppléants :

M. le Docteur CHERRIER Philippe, Médecin-Chef Adjoint  
M. le Docteur BEAUDOIN Jacques, Médecin, Capitaine Honoraire

#### 3-2 Les représentants de l'établissement

##### Titulaires :

M. Le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,  
M. SAUVAGE Guy, Conseiller Départemental,

##### Suppléants :

M. PIERRE Alain, Maire d'UZEMAIN

#### 3-3 Les représentants du personnel

##### Titulaires :

Monsieur Gérard ROHR, Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels, Chef du centre d'incendie et de secours de RAMBERVILLERS

##### Suppléants :

#### Représentants du personnel du même grade que celui dont le dossier est examiné :

##### **Médecin colonel**

##### Titulaires :

Monsieur SCHLIENGER Claude, Médecin colonel de sapeurs-pompiers volontaires, service de santé et de secours médical,

##### Suppléants :

##### **Infirmière principale :**

##### Titulaires :

Madame AUBRY Martine, Infirmière principale de sapeurs-pompiers volontaires, service de santé et de secours médical,

##### Suppléants :

**Lieutenant :**

Titulaires :

Monsieur BELAZREUK Lakdar, Capitaine de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de MIRECOURT,

Suppléants :

Monsieur MUNIER Emmanuel, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de HADOL,

**Adjudant :**

Titulaires :

Monsieur THIEBAUT Stéphane, Adjudant-Chef de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours d'UZEMAIN,

Suppléants :

Monsieur HENRY Romuald, Adjudant-Chef de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de SAULCY SUR MEURTHE,

**Sergent :**

Titulaires :

Monsieur PICARDO Patrick, Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de SAULXURES SUR MOSELOTTE,

Suppléants :

Monsieur PICAUDEZ Didier, Sergent de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de LIFFOL LE GRAND,

**Caporal :**

Titulaires :

Monsieur THURET Sylvain, Caporal de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de SAINTE MARGUERITE,

Suppléants :

Monsieur JEANDEL Pascal, Caporal de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de VENTRON,

**Sapeur :**

Titulaires :

Monsieur ARSLAN Meltem, Sapeur de 1<sup>ère</sup> classe, centre d'incendie et de secours de CHATENOIS.

Suppléants :

- Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 04 août 2004, le mandat des représentants des collectivités et établissements publics prend fin au terme du mandat de l'élu, quelle qu'en soit la cause. Le mandat des représentants du personnel prend fin à l'issue de la durée du mandat de la commission administrative paritaire dont ils relèvent. A cet effet, les collectivités tiendront le secrétariat de la Commission de Réforme informé de tout changement dans la composition des commissions. Toutefois, en cas de besoin, notamment en cas d'urgence, le mandat des membres de la commission de réforme peut être prolongé jusqu'à l'installation des nouveaux titulaires.
- Article 3 :** La Commission Départementale de Réforme des agents de la fonction publique territoriale siège au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges, 28 rue de la clé d'or à Epinal.

**Article 4 :** Le secrétariat de la Commission de Réforme pour les agents des collectivités territoriales affiliées et non affiliées est assuré par les services du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges.

**Article 5 :** Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Vosges, Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et Monsieur le Président du centre de gestion, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Epinal, le **28 DEC. 2017**

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale de la Préfecture,



Claire WANDEROILD

Délais et voies de recours :

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*